

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**RÉUNION DU 17 JANVIER 2018**

**Compte rendu**

---

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ARGELES-GAZOST, et sous la présidence de Monsieur Dominique ROUX, Maire.

**Date de convocation** : 12/01/2018

**Etaient présents** : Monsieur Dominique ROUX, Maire,

Mesdames et Messieurs Guy ABADIE, Henri BERGES, Xavier DECOMBLE, Evelyne GARRIGUES, Christine MAURICE, et Elodie SONET.

Mesdames et Messieurs Jeannette BACZKIEWICZ, Christine BLANC, Daniel BONACHERA, Francis CAZENAVETTE, Françoise DUPUY, José LOPES, Jordan NEBOUT, Françoise PAULY, Gisèle SEINGER.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, Pascal Haurine, Philippe Lacrampe, Christian Morin, Laurence Turreille, Jérémy Haddad, Patrick Bergugnat, Lucile Lafenêtre.

**Pouvoir a été donné** :

- Par Jérémy Haddad à Dominique Roux

**Ouverture de la séance**

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Jordan Nébout est désigné pour remplir ces fonctions.

---

QUESTION N°00 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Dominique ROUX, Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017. Il est adopté à l'unanimité.

**QUESTION N° 01 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Rapporteur : Madame Elodie SONET – Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que Madame Jessica ROULON, rédacteur territorial, a sollicité son départ de la collectivité par voie de mutation à compter du 2 février 2018,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif afin de permettre le recrutement de Madame Nathalie JOURET pour le poste de Responsable administratif et financier, à compter du 18 janvier 2018, dans le but de faciliter sa prise de fonction en organisant « un tuilage » pour transmission des dossiers,

Après avoir entendu le rapport de Madame Elodie Sonet, et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif

**QUESTION N° 02 : SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Rapporteur : Madame Elodie SONET – adjointe au Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Jessica ROULON, rédacteur territorial, a sollicité son départ de la collectivité par voie de mutation à compter du 2 février 2018,

Après avoir entendu le rapport de Madame Elodie Sonet, et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- de supprimer le poste de rédacteur territorial à compter du 3 février 2018.

**QUESTION N° 03 : TARIFICATION DES EMPLACEMENTS POUR LES ANIMATIONS ÉVÈNEMENTIELLES**

Rapporteur : Madame Christine MAURICE – Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que, suite à la reprise de la compétence animation événementielle, il convient de fixer les tarifs des emplacements qui seront loués lors des manifestations,

Considérant la nécessité de reprendre les mêmes tarifs que ceux pratiqués par l'ancien Office du tourisme afin d'assurer une continuité auprès des partenaires voulant s'installer sur ces événements et les fidéliser,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine Maurice et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs d'emplacement tels que présentés ci-dessous :

<b>Événement</b>	<b>Prix emplacement</b>
La Fête du Bélier	8 €
Le Marché aux fleurs	15 €
La fête de la Transhumance	15 €
Le Festival Estiv'Art	12 €
Les Marchés de nuits	Option A : moins d'un mètre à moins de 3 mètres soit 48 €
	Option B : plus de 3 à moins de 5 mètres soit 82 €
	Option C : plus de 5 à moins de 7 mètres soit 110 €
	Au-dessus de 7 m, 15 € le mètre supplémentaire
La Fête des chiens de montagne	3 à 4 mètres linéaires pour 25 €
Fête de la châtaigne	5 €
Fête du champignon	5 €

\* \*

**Présentation par le Maire de décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

**N°10-2017** : Consultation pour études géotechniques suite à effondrement d'un mur de soutènement sur la route de Lourdes.

**N°11-2017** : Approbation d'un contrat de ligne de trésorerie pour le Budget des Thermes

\* \*

Compte-rendu de séance intégralement affiché le 20 janvier 2018 au panneau d'affichage situé à la porte de la Mairie.